Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 16/03/2020
ID : 085-218501963-20210315-D13_2021-DE

St André Goule d'Ole
une légende pour nom

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Rappel du cadre réglementaire et des éléments de contexte et des priorités du budget 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».
Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020 de la commune.

1 – Eléments de contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population, etc…)

Sur le plan national : La loi de programmation des finances publiques prévoit :
- des modalités de participation des collectivités locales à l'effort de modération des dépenses publiques pour les + de 3 500 habitants et pour les collectivités dont le budget principal dépasse les 60M€.
- une prévision de croissance de 1.4%.
- une stabilisation de l'enveloppe nationale de la DGF à 26.9 milliards €.
- la revalorisation des valeurs locatives.
- le renfort des dotations de péréquation.
- la stabilisation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- le report de l'automatisation du FCTVA à 2021.
- la suppression des tarifs réduits de la TICPE.
- la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur l'habitation principale.

Sur le plan local :
- Stabilisation de la dotation forfaitaire avec une progression de la péréquation verticale sur la dotation de solidarité rurale.
- Une reconduction du FPIC à hauteur de l'enveloppe 2019.
- Le renforcement des financements au profit des Communes par la contractualisation entre l'intercommunalité, l'Etat, la Région et le Département.

2- Priorités du budget 2020

L'élaboration du budget primitif 2020 s'est faite sur la base des priorités suivantes :
- Poursuivre l'effort commencé en 2013 en maitrisant et optimisant au maximum les dépenses de fonctionnement
- Maintenir les recettes de fonctionnement malgré la baisse des dotations de l'état à un niveau acceptable pour dégager une capacité d'autofinancement net suffisante pour l'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.
- Intégration d'un nouveau service depuis septembre 2019 (reprise en gestion du restaurant scolaire).

3- Les principaux événements du réalisé 2020 du budget communal

La section de fonctionnement

A- Les Recettes réelles de fonctionnement :

1 318 932,98 € de recettes réelles de fonctionnement (en progression de + 16,2 % par rapport à 2019) dont :

+ 58,9 % sur les produits des services (facturation des repas suite à la reprise en gestion du service de restauration scolaire avec une suspension au moment du 1er confinement Covid).

+ 7,2 % sur les impôts et taxes (dynamique des bases FB & TH de + 3,7%, progression des droits de mutation).

+ 3,8 % sur les dotations, subventions (progression de la dotation de solidarité rurale).

+ 271% sur les autres produits de gestion courante (un excédent de budget annexe de 95 000 €, moins 35 % sur les revenus des immeubles liés à la crise sanitaire).

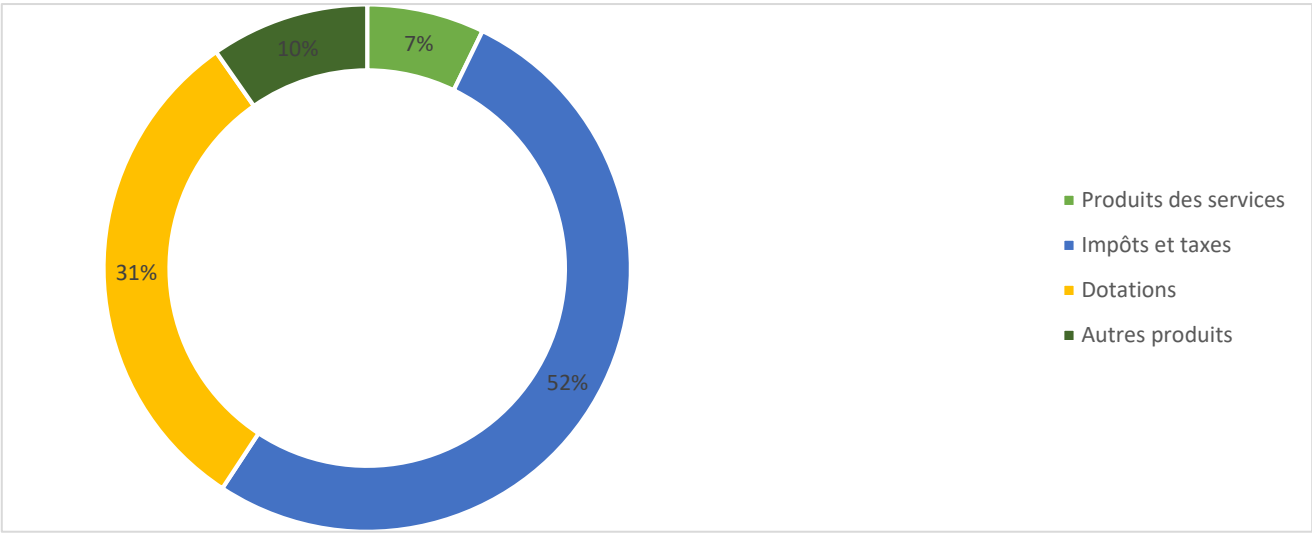

B- Les dépenses réelles de fonctionnement : 813 574,42 € de dépenses réelles de fonctionnement (en diminution de 11,3 % par rapport à 2019, essentiellement liée aux prestations non réalisées du fait de la crise sanitaire, dont :

+ 7,6 % sur les charges générales (1ère année complète de la fourniture des repas pour le restaurant scolaire, avec une suspension au moment du 1er confinement).

+ 10 % sur les charges de personnel (1ère année complète des charges salariales du restaurant scolaire, renfort sur ce service depuis septembre lié au Covid, remplacement d'agent…)

- 4,9 % sur les charges de gestion courante (prestations non réalisées suite au Covid).

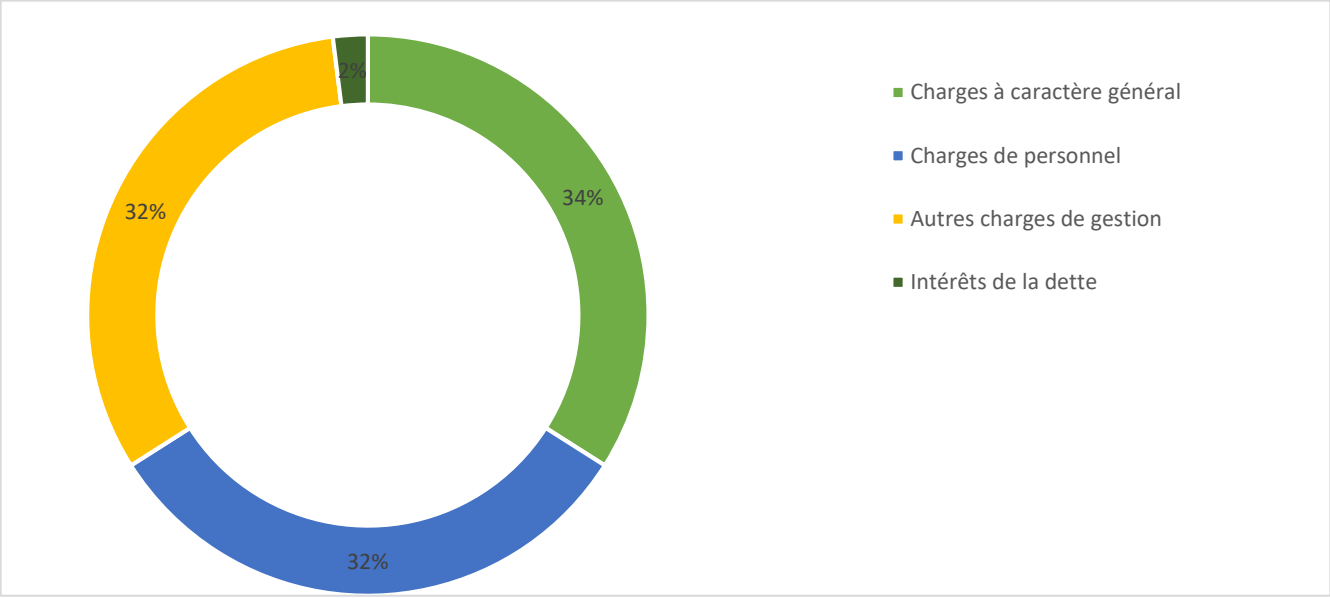

A - Les Recettes d'investissement : **319 479.52 €** de recettes réelles d'investissement dont :

- 256 243,36 € (FCTVA, taxe d'aménagement et d'excédent capitalisé)
- 62 794,60 (subventions)

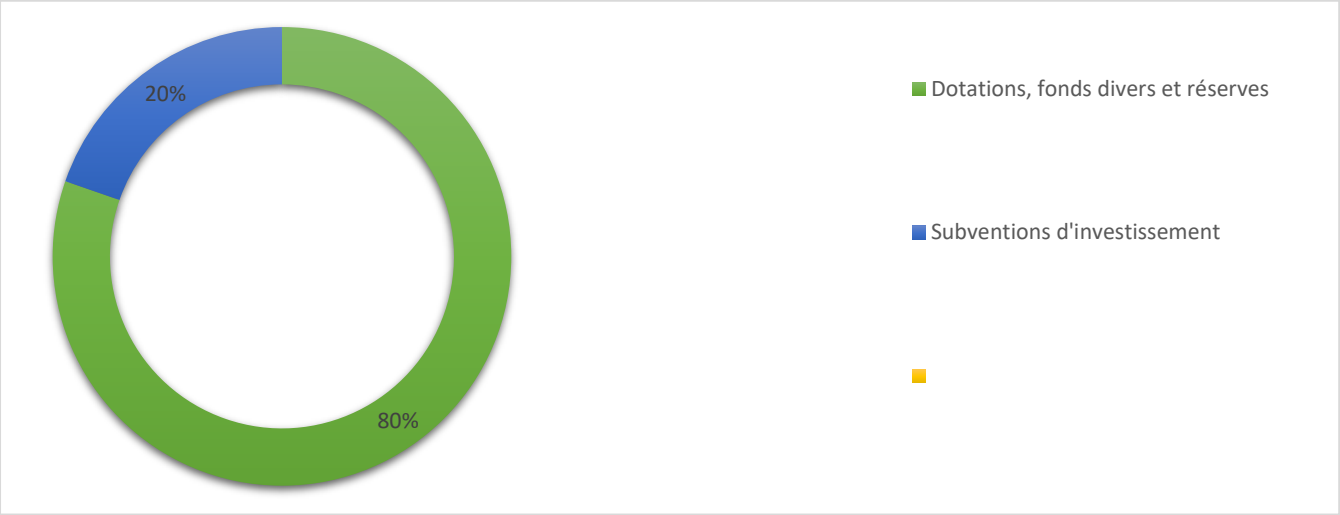

B - Les dépenses d'investissement : **206 108,37 €** de dépenses réelles d'investissement dont :
- 87 030,60 € de remboursement de capital d'emprunt et de dépôt et cautionnement
- 119 077,77 € de programme d'équipement dont principalement

N°	Libellé de l'opération	Montant
40	Restaurant scolaire (matériel – travaux)	4 441,29 €
41	Logis (clés salles)	221,16 €
46	Acquisitions diverses (matériel….)	19 104,33 €
47	Eglise (maitrise d'oeuvre…)	14 028,00 €
50	Voirie (programme, signalétique…)	48 164,03 €
52	Réseaux divers (éclairage,…)	4 370,12 €
60	Logement 15, rue Croix Charette	11 490,81 €
62	Aménagement paysager	8 586,22 €
68	Café - restaurant	622,39 €
70	Aménagement centre bourg	4 007,42 €
72	Local de service (maitrise d'œuvre…)	4 042,00 €

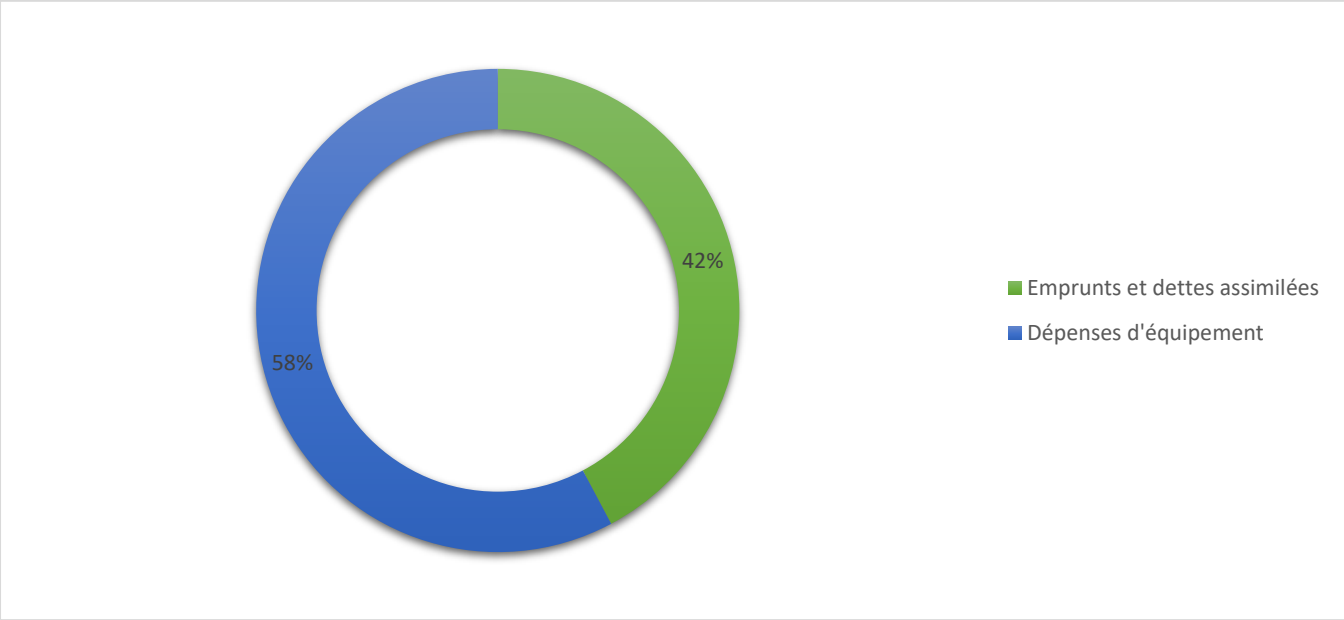

4 – Montant du compte administratif consolidé 2020 et des budgets annexes

Le compte administratif consolidé comprend les dépense et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, y compris les excédents et déficits de l'année N-1 :

CA 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	885 588,25 €	1 681 555,00 €	315 677,47 €	391 493,35 €
Restes à réaliser			169 648,67 €	
Lotissement	296 919,50 €	296 919,50 €	142 196,73 €	142 196,73 €
TOTAL	1 182 507,75 €	1 978 474,50 €	627 522,87 €	533 690,08 €
Excédent/Déficit	795 966,75 €		93 832,79 €	

5 – Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Il n'y eu aucun crédit d'investissement et de fonctionnement pluriannuel inscrit en 2020.

6 – Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette (budget principal)

AUTOFINANCEMENT	2020
Recettes de fonctionnement	1 318 932,98 €
Dépenses de fonctionnement intérêts compris	813 574,42 €
EPARGNE BRUTE	505 358,56 €
Remboursement du capital des emprunts	86 598,26 €
EPARGNE NETTE	418 760,30 €

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de la dette au 1er janvier 2020 (786 759,48 €) = 0,5966

Recettes réelles de fonctionnement (1 318 932,98 €)

8 – Capacité de désendettement

Nombre d'année remboursement dette en y consacrant tout l'autofinancement brut	2020
Encours au 31/12/2020 de la dette	700 161,22 €
Capacité dynamique de désendettement (en année) ALERTE : 10 années	1,4

9 – Niveau des taux d'imposition

Taxe	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'Habitation	22,92%	22,92%
Taxe foncière (bâti)	24,75%	24,75%
Taxe foncière (non bâti)	53,57%	53,57%

10 – Principaux ratios financiers

Ratios	Valeurs réalisé 2020	Moyennes nationales de la strate (1)	*Pour mémoire valeurs BP 2020*
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	437,27 €	648 €	*496,32 €*
Produit des impositions directes/Population	290,53 €	316 €	*283,70 €*
Recettes réelles de fonctionnement/Population	714,09 €	802 €	*656,55 €*
Dépenses d'équipement brut/Population	67,69 €	336 €	*541,87 €*
Encours de la dette au 31 décembre/Population	379,08 €	612 €	*423,44 €*
DGF/Population	190,94 €	148 €	*190,31 €*
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	32,17%	44,76%	*29,56%*
Dépenses de fonctionnement & remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	67,83%	%	*82,93%*
Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	9,48%	%	*82,53%*
Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	59,66%	%	*64,32%*

(1) Source : Alizé2.finances.gouv.fr- comptes des communes de 500 à 2000 habitants appartenant à un groupement fiscal – 2019

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1er janvier 2020, au tableau des effectifs, la Commune compte 12 postes dont 6.43 équivalents temps plein
Au 31 décembre 2020 au tableau des effectifs, la Commune compte 12 postes dont 11 de pourvus (5 agents repris avec le service de restauration scolaire) = 6.43 équivalents temps plein.